Organisation de l'Association des CoCoLo de la Région de Bruxelles-Capitale

Note explicative

- Les membres associés sont les Conseils Consultatifs locaux, actuellement au nombre de **22**.

- L'Association comporte une **Assemblée Générale**, reprenant les membres associés, c'est-à-dire les Cocolo, représentés chacun par 4 membres.
  Soit un maximum actuel de 22 X 4 = **88** personnes.

- L'Association est dirigée par un **Conseil d'Administration,** composé de DEUX membres par Cocolo, choisis parmi les membres de l'Assemblée Générale.
  Soit un maximum actuel de : 22 X 2 = **44** membres du C.A.

- La moitié de ces 44 membres sont **effectifs** et détiennent un droit de vote ; l'autre moitié des membres sont **suppléants** sans droit de vote. Cependant, tant les membres effectifs que suppléants peuvent assister au Conseil d' Administration.

- Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres un **Bureau** composé de :
  - un président,)
  - deux vices-présidents,)
  - deux secrétaires,) soit **9** personnes
  - deux trésoriers)
  - deux rapporteurs)

  Celui-ci assure la gestion journalière de l'Association.

…..